



## Le Président Burundais appelle à une lutte sans relâche contre la corruption



**L**e vendredi 21 février 2025, le Président de la République du Burundi, Son Excellence Evariste Ndayishimiye a rehaussé de sa présence la retraite de réflexion dédiée à l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption organisée par l'Inspection Générale de l'Etat. Cette rencontre réunit l'ensemble des parties prenantes, y compris la société civile, afin de renforcer la concertation et l'engagement collectif dans ce

combat au Palais de Kiriri.

Au cours des échanges, les intervenants ont abordé plusieurs thématiques clés, notamment les efforts du gouvernement en matière de lutte contre la corruption, le rôle actif de la société civile, ainsi que la responsabilité des institutions publiques dans la mise en œuvre de cette politique.

Dans son allocution, le Chef de l'Etat

### Dans cette Edition:

### page

Le Président Burundais appelle à une lutte sans relâche contre la corruption

1

La Première Dame du Burundi lance une Campagne de sensibilisation sur la santé des jeunes dans le contexte du MPOX

2

Adoption d'un projet de loi : la digitalisation est au cœur de la réforme de la fiscalité communale au Burundi

2

Rapport 2024 de l'Ombudsman Burundais : Bilan et Perspectives d'Avenir

3

Les leaders des confessions religieuses invités à prier pour le don de discernement

4

Le Burundi et le Japon renforcent leur coopération par la signature de l'Échange de deux notes

5

Le Burundi renforce sa coopération avec la Zambie et le Tchad : Deux Accords en cours de ratification présentés à l'Assemblée Nationale

6

Première Réunion du Comité Mixte Paritaire de Concertation du Programme de Coopération Belgo-Burundaise 2024-2028

7

Le Forum National des Femmes lance un atelier de sensibilisation des femmes à la connaissance de leurs droits

8

du Burundi Son Excellence Evariste Ndayishimiye a insisté sur le respect des lois comme pilier fondamental de l'intégrité nationale. Il a exhorté tous les acteurs impliqués à promouvoir la bonne gouvernance et à intensifier les actions pour éradiquer la corruption sous toutes ses formes.

La première journée s'est clôturée par des travaux de groupe visant à approfondir les réflexions et à formuler des recommandations concrètes pour une lutte plus efficace contre ce fléau. **(Présidence)**

## La Première Dame du Burundi lance une Campagne de sensibilisation sur la santé des jeunes dans le contexte du MPOX



**L**e mercredi 19 février 2025, la Première Dame du Burundi S.E Angeline Ndayishimiye, a animé une campagne de sensibilisation au Lycée du Saint-Esprit, abordant des thématiques cruciales telles que la prévention des grossesses en milieu scolaire, la nutrition, le Syndrome d'immunodéficience acquise, la vaccination et le MPOX. Cet événement vise à renforcer la prise de conscience dans les établissements scolaires sur ces questions de santé essentielles.

Lors de son intervention, le Représentant de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) au Burundi, Monsieur Dr Xavier Cresper, a exprimé son espoir que cette initiative, portée par la Première Dame du Burundi, incitera les responsables politiques à prêter davantage attention aux besoins de santé des jeunes âgés de 10 à 19 ans. Il a souligné que cette campagne pourrait servir de tremplin pour accélérer les actions en faveur de la santé des adolescents et les encourager à pren-

dre en main leur avenir, en soulignant l'engagement de l'organisation mondiale de la santé, à soutenir le gouvernement burundais dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de stratégies axées sur l'amélioration de la santé des jeunes.

Le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique Monsieur François Havyarimana, a également salué cette initiative tout en remerciant la Première Dame du Burundi pour son engagement. Il a mis en lumière l'impact positif de ces sessions, notant qu'elles avaient contribué à une diminution significative des grossesses parmi les élèves.

Dans son Discours, la Première Dame du Burundi a encouragé les élèves à faire preuve de responsabilité et à adopter un comportement respectueux en vue de leur avenir. Elle a insisté sur l'importance de se protéger contre des maladies telles que le VIH/SIDA et le MPOX, qui demeurent des préoccupations de santé publique au Burundi.

En conclusion, la Première Dame du Burundi S.E Angeline Ndayishimiye a exhorté les jeunes à travailler dur pour assurer leur réussite personnelle et celle de leurs familles en soulignant l'importance de l'éducation dans la construction d'un avenir meilleur. Organisée par l'Office de la Première Dame pour le Développement au Burundi (OPDD) avec l'appui de l'Organisation de la Santé Mondiale (OMS), cette activité s'inscrit dans l'Objectif de Développement Durable no3 (ODD 3) pour la santé et le bien-être. **(Présidence)**

## Adoption d'un projet de loi : la digitalisation est au cœur de la réforme de la fiscalité communale au Burundi

**L**e compte rendu de l'évaluation à mi-parcours des douze (12) communes témoins qui utilisent la digitalisation pour la perception des recettes est imminent. Ces communes sont : Bubanza, Bukinanyana, Cankuzo, Gitega, Kayanza, Kirundo, Makamba, Muyinga, Ngozi, Nyanza-Lac, Rutana et Ruyigi. L'annonce a été faite par le Ministre de l'Intérieur, du Déve-

loppement Communautaire et de la Sécurité Publique. L'Honorable Martin Niteretse défendait le projet de loi modifiant la loi N°1/02 du 03 mars 2016 portant réforme de la fiscalité communale au Burundi, qui a finalement été adopté à l'unanimité par les Honorables Députés présents à la séance plénière du mardi 18 février 2025.



Il répondait, en fait, à une opinion qui proposait la mise en place d'un office communal des recettes, à l'instar de l'OBR au niveau national. Pour cet intervenant, la réforme légale va de pair avec la réforme institutionnelle. Il est nécessaire de réguler les percepteurs pour obtenir les résultats escomptés. Pourtant, l'envoyé du Gouvernement reste confiant. La digitalisation minimise, autant que possible, les fuites des recettes. Si les résultats de l'évaluation s'avèrent performants, la digitalisation sera vulgarisée.

En plus de l'impôt foncier, certaines communes s'arrogent le droit de percevoir des impôts appelés frais de terrain ou frais de transport, a informé la plénière, qui s'étonne de l'absence de ce genre de frais.

La fiscalité relève du domaine de la loi, a tranché le membre du Gouvernement avant d'expliquer que les recettes sont perçues conformément à la loi. Celui qui va à l'encontre de cette loi en percevant des taxes qui ne figurent pas dans la loi ou en ne percevant pas une recette se rend coupable de concussion, une infraction passible d'un emprisonnement de dix (10) ans. Toujours au sujet de cette fiscalité qui relève du domaine de la loi, cet aspect explique



la fixation des tarifs, même s'ils sont flexibles, a insisté l'envoyé du Gouvernement qui compte jongler avec la loi budgétaire grâce à son caractère annuel.

Dans son exposé des motifs, le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique Monsieur Martin NITERETSE a révélé quelques lacunes de la loi N°1/02 du 03 mars 2016 portant réforme de la fiscalité communale au Burundi. C'est notamment l'absence de distinction entre la matière imposable de l'Etat et celle dévolue à la commune. Il y a aussi le taux de l'impôt, qui était défini différemment par le Conseil communal dans chaque commune, aboutissant ainsi à une application différenciée d'une commune à l'autre.

Les principales innovations apportées dans ce projet de loi sont, entre autres, la détermination d'un champ fiscal propre aux communes et l'énumération dans la loi des principes sur lesquels repose la fiscalité communale. **(Assemblée Nationale)**

### Rapport 2024 de l'Ombudsman Burundais : Bilan et Perspectives d'Avenir



Conformément à la loi qui régit l'Institution de l'Ombudsman, en son article 17, alinéa 1, l'Ombudsman de la République soumet chaque année un rapport de ses activités au Président de la République, à l'Assemblée nationale et au Sénat. Par conséquent, le lundi 17 février 2025, l'actuel Ombudsman Burundais, Madame Aimée Lau-



rentine Kanyana était conviée à l'Assemblée nationale pour présenter son rapport annuel sur les activités menées durant l'année 2024.

Lors de sa présentation, elle a indiqué qu'un accent particulier a été mis sur la médiation de proximité, dont la pratique permet, à terme, l'appropriation par les populations de ce précieux instrument institutionnel de règlement alternatif des conflits. Durant l'année 2024, l'Institution de l'Ombudsman a reçu 525 dossiers de réclamation, comptant 1 462 plaignants dont 744 Femmes et 718 Hommes, un seul dossier pouvant concerner beaucoup de plaignants.

Parmi ces dossiers, 359 ont été jugés recevables tandis que 166 étaient irrecevables. Aux dossiers recevables, s'ajoutent 98 dossiers reportés de 2023 portant le total à 457 dossiers dont 427 clôturés, soit un taux de 93.43%. Actuellement, seuls 30 dossiers restent en cours de traitement. La baisse du nombre des réclamations passant de 1101 en 2023 à 525 en 2024, s'explique par les démarches de proximité entreprises par l'Ombudsman et les plus hautes autorités du pays.

Concernant la prévention et la gestion des conflits, le rapport indique que l'Institution de l'Ombudsman a suivi une orientation claire et déterminée visant à aller régulièrement à la rencontre de la population pour s'enquérir de ses besoins réels et recueillir des doléances afin d'y apporter des réponses appropriées. Dans cette perspective, des descentes sur terrain et des émissions publiques ont été organisées pour mieux atteindre ce noble objectif.

L'Ombudsman de la République du Burundi Madame Aimée Laurentine Kanyana a souligné l'importance de promouvoir la culture du dialogue entre les différentes couches de la population. Elle a insisté sur la nécessité d'apprendre à gérer les conflits par le dialogue plutôt que par la force ou la violence. Dans le cadre de la sensibilisation, des ateliers ont été organisés pour mettre en œuvre les stratégies visant à informer les acteurs sur la cohésion sociale et l'établissement d'une paix durable. Par ailleurs, de nombreuses activités ont été menées tant au niveau national qu'international afin d'améliorer la collaboration et la coopération.

Lors de sa présentation, l'Ombudsman Burundais a partagé les ambitions futures de son Institution. Se basant

sur son expérience au sein de l'institution, elle a également émis quelques recommandations : prendre systématiquement en compte les recommandations de l'Ombudsman aux autorités publiques, d'une manière transparente et dans des délais acceptables pour que les services de l'Ombudsman conservent la confiance du public ; poursuivre la démarche de proximité préconisée par Son Excellence Monsieur le Président de la République et mise en œuvre par toutes les Institutions de la République, qui a eu un impact positif sur le nombre de plaintes soumises à l'Institution de l'Ombudsman ; instaurer en urgence des mécanismes de contrôle des admissions dans les maisons de détention, ainsi qu'une analyse régulière de la situation des détenus, afin de proposer des mesures appropriées en faveur de chacun, selon son statut ; mettre en œuvre des mesures de lutte contre la fraude et les spéculations sur différents produits, en instaurant un contrôle très rigoureux pour décourager certains cadres de l'Etat qui en profitent pour satisfaire leurs intérêts personnels ; renforcer les capacités aux nouvelles autorités issues des élections de 2025 afin qu'elles remplissent leurs fonctions pour le bénéfice des citoyens de manière rapide, efficace, honnête, accessible et transparente. Cela constitue aspect important des principes généraux tels que l'Etat de droit, les droits de l'homme et la bonne gouvernance ; renforcer les mécanismes de contrôle et de sanction afin que l'exercice de la liberté d'expression ne nuise pas aux autres, en particulier à leur réputation et à leur intégrité.

En conclusion, l'Institution de l'Ombudsman s'est réjoui des progrès réalisés en 2024, avec une réussite dépassant 90%, et elle nourrit l'espoir que l'année 2025 comblera les lacunes pour atteindre l'ultime marche de l'échelle.

Le Président de l'Assemblée Nationale, Très Honorable Gélase Daniel Ndabirabe a précisé que l'institution de l'Ombudsman ne fait pas partie des trois pouvoirs au Burundi, soulignant qu'elle n'appartient ni à l'exécutif, ni au législatif, ni au judiciaire, mais qu'elle opère dans des limites bien définies. « Nous avons reçu le rapport et nous avons estimé qu'il y a encore beaucoup à faire pour changer les mentalités afin de pouvoir avancer en termes de progrès social ». **(Assemblée Nationale)**

## Les leaders des confessions religieuses invités à prier pour le don de discernement

**L**e mardi 18 février 2025, en commune Mwumba de la Province de Ngozi, à l'Hôtel Ruhuka, accompagné par le Gouverneur de la province de Ngozi, le Président du sénat, Très Honorable Emma-

nuel SINZOHAGERA a ouvert un Séminaire-Atelier organisé par la Maison Lueur d'Espoir en collaboration avec African Enterprise sous le thème «le rôle et la responsabilité des Sacrificateurs, des Prophètes et des "Rois" dans



l'édification du Burundi que Dieu veut, que nous désirons et pour lequel nous prions».

Dans son discours d'ouverture, le Président du Sénat a rappelé le rôle de chaque participant en tant que Sacrificateur, hommes et femmes choisis, consacrés, spécialement dédiés à l'œuvre de Dieu comme sacrificateurs; et en tant que Prophètes appelés et commissionnés par Dieu pour constamment rappeler son peuple et ses leaders à vivre selon les principes de sa parole.

Il a continué son allocution en faisant savoir que de nos jours, un autre mal qui s'observe dans beaucoup d'Eglises est l'émergence des faux prophètes qui prétendent avoir rencontré et entendu Dieu alors que c'est faux. Il a invité chacun d'eux, à prier pour avoir un don de discernement afin de reconnaître les brebis et les loups féroces.

En terminant son discours, le Président du sénat, Très Honorable Emmanuel SINZOHAGERA a demandé aux participants à l'atelier de s'entraider pour bâtir une fondation biblique solide, de s'autoévaluer et d'identifier les dysfonctionnements qui les guettent dans leurs rôles et responsabilités respectifs.

Il a en outre souligné que notre pays se rapproche des élections dans lesquelles, les leaders des confessions religieuses doivent jouer un rôle d'encadrer et d'éduquer les fidèles au respect mutuel et à la maîtrise de soi. **(Sénat)**

## Le Burundi et le Japon renforcent leur coopération par la signature de l'Échange de deux notes



**L**e 19 février 2025, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement Son Excellence Ambassadeur Albert SHINGIRO et l'Ambassadeur du Japon au Burundi Monsieur Fukushima Isao ont procédé à la signature d'un Echange de deux Notes entre le Gouvernement du Burundi et le Gouvernement du Japon pour un Don dans le domaine de la sécurité alimentaire KR 2024 et le Projet d'une rizerie au Burundi.

Dans le discours qu'il a prononcé à cette occasion, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au développement a mis en avant les relations bilatérales solides entre le Burundi et le Ja-

pon, soulignant la signification des deux projets qui venaient d'être approuvés par la signature de l'Echange des deux notes. Le premier projet a pour objectif l'amélioration de la riziculture au Burundi avec un budget équivalent à 4.202.279 dollars américains et un don pour le renforcement de la sécurité alimentaire d'une valeur de 2.266.692 dollars américains.

Il a également mis en évidence les efforts constants du Japon pour soutenir le développement du Burundi depuis 1963, en particulier dans des secteurs comme l'agriculture, l'éducation, la santé, et l'infrastructure. Le Burundi remercie sincèrement le Japon pour sa coopération au développement traduite par l'assistance technique et les dons fournis, tout en restant aligné dans la Vision Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060 et dans le plan national de développement révisé.

Le Ministre des Affaires Etrangère et de la Coopération au développement a réitéré l'engagement du Gouvernement burundais à assurer le succès de ces projets et a plaidé pour l'ouverture d'un bureau indépendant de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) à Bujumbura pour renforcer la coopération de proximité.

L'Ambassadeur du Japon a exprimé ses remerciements au Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération et du Développement pour la collaboration constante, renforcée et épanouie entre les deux pays. Il a souligné l'importance de continuer à renforcer cette coopération. Lors de son intervention, il a également annoncé la no-

mination d'un consul honoraire du Japon au Burundi, qu'il a présenté publiquement. Les cérémonies se sont clôturées par une réception offerte par l'Ambassadeur du Japon dans le cadre de la célébration de la fête de l'empereur du Japon. (MAECD)

## Le Burundi renforce sa coopération avec la Zambie et le Tchad : Deux Accords en cours de ratification présentés à l'Assemblée Nationale



**L**e 20 février 2025, le Ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération et du Développement Son Excellence l'Ambassadeur Albert SHINGIRO était l'invité à l'Assemblée Nationale du Burundi pour présenter deux projets de loi relatifs à la ratification de deux accords de coopération respectivement entre le Burundi et la Zambie d'une part, et le Burundi et le Tchad d'autre part.

### Accord avec la Zambie : Un Partenariat Stratégique pour le Développement

Le premier projet concerne l'accord de coopération actualisée entre la République du Burundi et la République de Zambie, signé le 14 juin 2024. Dans son discours, le Ministre SHINGIRO a souligné que cet accord témoigne de la volonté commune des deux nations de renforcer, étendre et diversifier leurs relations d'amitié et de coopération. Il vise également à les adapter aux besoins spécifiques des deux pays tout en tenant compte de leurs capacités respectives.

Cet accord couvre un large éventail de domaines, incluant la coopération politique, économique, scientifique, technique, juridique, en matière de communication, transport, agriculture, ainsi que la culture. Il s'inscrit parfaitement dans la vision du Burundi de devenir un pays émergent en 2040 et un pays développé en 2060. Le Ministre a précisé que des activités prioritaires seront

prises en œuvre dans ces secteurs, notamment l'échange d'expériences agricoles, la recherche, la coopération économique et l'exportation de produits, ainsi que la coopération dans le domaine juridique, notamment en matière d'extradition des criminels fugitifs.

### Accord avec le Tchad : Une coopération renforcée dans le secteur de l'Énergie et les Mines

Le deuxième projet de loi présenté concerne l'accord de coopération entre le Burundi et le Tchad. Cet accord a pour objectif de créer des partenariats dans des secteurs d'intérêt partagé, principalement dans le domaine socio-économique. Il ouvre également la voie à de futures collaborations dans des secteurs variés.

Le Ministre SHINGIRO a détaillé les activités prioritaires prévues dans cet accord, dont la formation et le transfert de technologies dans le secteur de l'énergie et des mines, ainsi que le renforcement des partenariats dans l'exploitation minière et les initiatives communes dans le secteur des énergies renouvelables. Le commerce bilatéral entre les deux pays sera également stimulé.

### Adoption des projets de Loi portant ratification des Accords par l'Assemblée Nationale

Les projets de loi relatifs à ces accords ont été soumis à l'Assemblée Nationale du Burundi, où ils ont fait l'objet d'une séance d'échanges. À la suite des questions posées par les honorables députés, qui portaient notamment sur les activités prioritaires des deux accords, l'Assemblée Nationale a adopté à l'unanimité le premier accord et à 99,07%, le deuxième accord.

En conclusion, ces accords avec la Zambie et le Tchad illustrent les efforts continus du Burundi pour diversifier ses partenariats internationaux et renforcer ses capacités dans des domaines clés pour son développement économique et social. Le deuxième accord marque également un pas important vers l'établissement de nouvelles collaborations dans des secteurs stratégiques tels que l'éner-

## Première Réunion du Comité Mixte Paritaire de Concertation du Programme de Coopération Belgo-Burundaise 2024-2028



**L**e mardi 18 février 2025, la première réunion du Comité Mixte Paritaire de Concertation du Programme de Coopération Belgo-Burundaise pour la période 2024-2028 s'est tenue à Bujumbura. Ce comité a pour mandat d'assurer le suivi des objectifs définis dans la convention spécifique conclue entre les deux pays, le 20 décembre 2023.

Dans son discours d'ouverture, Monsieur Syldie Manirerekana, Assistant du Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération au Développement, a mis en exergue l'importance historique des relations entre le Burundi et la Belgique. Il a rappelé que, malgré des hauts et des bas, ces relations demeurent caractérisées par une amitié durable et une coopération fructueuse. Il a exprimé le souhait de voir la Belgique reprendre son rôle de premier partenaire bilatéral du Burundi, un objectif vers lequel les deux nations progressent activement.

M. Manirerekana a également rappelé les principaux objectifs du programme, à savoir, la promotion de systèmes agroalimentaires durables ; l'amélioration de l'accès à des services sociaux de qualité, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation ; le développement des compétences professionnelles ; le renforcement de la gouvernance.

Il a encouragé les participants à examiner avec rigueur et ouverture l'état d'exécution de ce programme, tout en tenant compte des défis locaux et des priorités nationales.

De son côté, M. Bart Pennewaert, Directeur Général Adjoint de la Coopération au Développement et de l'Aide Humanitaire de Belgique, a salué les relations d'amitié entre les deux pays et réaffirmé l'engagement de la Belgique à accompagner le Burundi dans sa vision de développement à long terme. Cette vision ambitionne de faire du Burundi une nation émergente d'ici 2040 et développée d'ici 2060.

M. Pennewaert a souligné que ce programme, qui bénéficie d'une enveloppe de 75 millions d'euros sur cinq ans, est aligné aussi sur le Plan National de Développement (PND) du Burundi.

Rappelons que la réunion a été marquée par la signature officielle du règlement d'ordre intérieur de ce Comité Mixte Paritaire de Concertation afin de bien assurer la mise en œuvre du programme Ntusingare Inyuma. **(MAECD)**

## Présentation du rapport provisoire de la mission d'élaboration des textes d'application du Code de commerce

**L**e Ministère du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du tourisme, à travers le Projet de Facilitation du Commerce et Intégration dans la région des Grands Lacs (PFCIGL), a organisé le mardi 18 février 2025 à Bujumbura, un atelier de présentation du rapport provisoire de la mission d'élaboration des textes d'application du Code de commerce.

Dans son mot de bienvenue, la coordinatrice du PFCIGL, Madame Clotilde Nizigiyimana, a souligné

que ce rapport définit les règles qui régissent la vie des entreprises, encadre les relations commerciales et garantit la sécurité juridique des transactions. Elle a fait remarquer qu'il est impératif que ces textes d'application soient clairs, cohérents et adaptés à la réalité économique et sociale du pays pour qu'ils puissent pleinement jouer ce rôle.

L'objectif de ce rapport est de diagnostiquer les lacunes et incohérences des textes existants, d'identifier les textes manquants et d'examiner, si nécessaire, leur



conformité avec les normes internationales, avant de proposer des solutions concrètes pour en améliorer l'efficacité, a souligné la coordinatrice du PFCIGL.

A sa prise de parole, l'assistant du Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme Monsieur Gérard Niyokindi a souligné que ce rapport marque une étape importante dans la réforme en cours et reflète la volonté de créer un environnement économique favorable à la croissance, à l'innovation et à l'em-

ploi. Il a également précisé que le rapport diagnostique les lacunes et incohérences des textes existants, identifie les textes manquants et examine leur conformité avec les normes internationales.

Le consultant du Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme Monsieur Dr Maître Amani Jean Pierre a mis en évidence, lors de sa présentation, la qualité et la pertinence de ce rapport, contribuant ainsi à l'édification d'un cadre juridique moderne et efficace en matière commerciale, à la hauteur des ambitions du Burundi.

En raison de la pertinence des questions, observations, commentaires et recommandations soulevés par les participants concernant ce rapport provisoire, un délai de trois jours leur a été accordé pour soumettre toutes les suggestions supplémentaires, avant sa validation finale.

Il est à rappeler que ce projet est entièrement financé par la Banque mondiale, à hauteur de 90 millions de dollars américains. (ABP)

## Le Forum National des Femmes lance un atelier de sensibilisation des femmes à la connaissance de leurs droits



**L**e Forum National des Femmes (FNF) a organisé du 18 au 19 février 2025 en province de Kayanza, un atelier de sensibilisation à l'intention des femmes membres des bureaux communaux du FNF. L'objectif était de leur faire mieux comprendre la législation en vigueur en faveur des femmes et des filles.

Dans son allocution, le gouverneur de la province de Kayanza Monsieur Rémy Cishahayo a insisté sur l'importance pour les femmes et les filles de connaître

leurs droits. Il a souligné que la femme est un pilier du développement et qu'un pays ne peut progresser sans garantir le respect des droits des femmes.

La présidente du FNF, Madame Emérence Bucumi a exprimé sa gratitude envers le gouvernement du Burundi pour ses efforts en faveur de la promotion et de la protection des droits des femmes. Elle a rappelé l'existence de mécanismes fonctionnels pour garantir cette protection et a souligné l'importance de cet atelier dans la consolidation des connaissances des participantes.

Tout en saluant les progrès réalisés dans la législation protégeant les droits des femmes, Madame Emérence Bucumi a exhorté les décideurs à tenir compte des propositions issues des différentes réunions concernant la révision de la loi sur la répression des violences faites aux femmes.

L'expert en droit et professeur à l'université Monsieur Cyprien Manirakiza a insisté sur l'importance de l'implication des femmes dans le développement durable. Il a mis en avant les lois impératives existantes aux niveaux internationaux, continental et national, encourageant ainsi les participantes à apprendre et comprendre leurs droits.



Madame Justine Komezadusabe, l'une des participantes, a exprimé sa satisfaction pour les enseignements reçus. Elle s'est engagée à partager les connaissances acquises avec d'autres femmes afin de renforcer la sensibilisation à grande échelle.

L'atelier s'est clôturé par des travaux pratiques d'évaluation en groupes, dirigés par Monsieur Cyprien Manirakiza. Ces exercices avaient pour but d'améliorer l'assimilation des enseignements reçus et de garantir une meilleure application des connaissances acquises par les participantes. (RTNB)

## Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

### Département de la Communication

[www.mae.gov.bi](http://www.mae.gov.bi)

Twitter: @MAEBurundi